



## Appel à projet local 2022-2023

**"Pour la fraternité, contre le racisme et l'antisémitisme,  
contre la haine anti-LGBT+"**



Sous l'égide d'Elisabeth BORNE, Première ministre, et Isabelle LONVIS-ROME, ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, **la DILCRAH lance son appel à projet local, « Pour la fraternité, contre le racisme et l'antisémitisme, contre la haine anti-LGBT+ ».**

Dans la continuité de la précédente édition, l'appel à projet local 2022-2023 est entièrement déconcentré et a pour objectifs d'accompagner l'action des services de l'État et **la mobilisation de la société civile contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT+ et les discriminations fondées sur ces critères.**

Doté d'une enveloppe unique de 2,6 millions d'euros, cet appel à projet encourage les initiatives de la société civile engagée : associations de loi 1901 de terrain, lieux de mémoire et d'histoire, ainsi que les établissements scolaires (collèges et lycées), universitaires et culturels.

Fort du succès rencontré lors la précédente édition, ce nouvel appel à projet permettra de promouvoir des actions citoyennes liées à l'éducation, la prévention, la formation et l'aide aux victimes, ainsi que des actions de communication, et d'organiser des événements en lien avec la lutte contre les haines et les préjugés racistes, antisémites ou LGBTphobes.

**Le dépôt des candidatures est ouvert jusqu'au 4 décembre 2022.** Les modalités de candidature et le guide de l'appel à projet sont consultables sur le site [www.dilcrah.fr](http://www.dilcrah.fr).

**Ensemble, portons le combat pour la fraternité !**

*N.B. : Les structures intéressées par le dépôt d'une candidature à cet appel à projet doivent impérativement prendre contact avec la préfecture du département dans lequel l'action est envisagée. Les modalités de dépôt et les pièces à fournir sont disponibles auprès des services préfectoraux ou sur leur site Internet. La DILCRAH ne reçoit ni n'enregistre aucun dossier de candidature. Merci de ne pas envoyer de dossier de candidature à la DILCRAH.*